

Que faire lorsque quelqu'un diffusé des photos de moi sur internet en se faisant passer pour moi?

Par Paulinedd, le 12/12/2020 à 18:45

Bonjour,

Mon ex a créé de faux profils Snapchat et Tinder et se fait passer pour moi. Il envoie des photos intimes a des inconnus.

L'un d'eux a trouvé ça louche et m'a contactée.

Je suis allé porter plainte mais les gendarmes veulent classer ma plainte sans suite.

Comment faire pour démasquer mon ex ? Qui dois-je aller voir? Un tribunal? Une asso? Je suis perdue...

Merci de m'aider

Par tomrif, le 12/12/2020 à 20:24

bonjour,

avec un classement sans suite, vous pourriez porter plainte avec constitution de partie civile, et le juge d'instruction pourra faire une demande aux sites pour avoir la preuve que c'est bien votre ex derrière ces comptes. une difficulté est que ces entreprises sont aux us et pourraient ne pas répondre.

il est aussi possible de demander, dès maintenant, à un avocat d'obtenir d'un juge une ordonnance sur requête pour obtenir les mêmes infos des sites, avec toujours la possibilité de non réponse.

Par **P.M.**, le **12/12/2020** à **20:30**



En tout cas, normalement, ce n'est pas aux gendarmes de classer une plainte sans suite mais au Procureur de la République d'en décider...